

---

## **COMPTE-RENDU – Partie 2 : Projet de certification CIP/ CISP**

### **Réunion d'information autour de la Réforme de la formation professionnelle**

---

En présence de :

- Laetitia FOUCHER-SERRE et Magali JACQUET, Conseillères Agefos PME en région Centre
- Elena POIRIER, Responsable du service formation COORACE
- Mélanie MARTIN, Chargée de projets formation COORACE
- Claire FAUCHER, Chargée de développement économique solidaire, COORACE Centre Limousin

Vous trouverez ici :

- La présentation du projet de certification CIP/ CISP du COORACE
- Fiches RNCP CIP/ CISP

Si vous avez identifié des besoins au sein de votre structure, ou bien pour obtenir toute information complémentaire, vous pouvez directement contacter **Mélanie Martin** : au 01 49 23 78 50 et/ou [formationcertifiante@coorace.org](mailto:formationcertifiante@coorace.org)

## I. **Projet de certification des salarié-e-s des SIAE adhérentes à COORACE**

COORACE Formation propose de favoriser et faciliter l'accès à deux titres professionnels :

- le titre de CIP :

**\* Vous avez 3 ans d'expérience dans l'accompagnement socioprofessionnel et vous souhaitez valoriser vos compétences et votre expérience ?**

COORACE et l'AFPA mettent en place un dispositif de VAE collective vous permettant d'accéder au titre professionnel de **CIP** délivré par l'AFPA. Ce dispositif vous propose un **accompagnement collectif** via une **animation** régionale, inter-régionale ou nationale **dynamique** et **motivante**.

## III. PROJETS CERTIFICATION 2014-2015

### ▲ Accès au titre de CIP - Conseiller-ère en Insertion Professionnelle

- ▶ Partenariat national **COORACE-AFPA**
- ▶ Démarche de **VAE collective**
  
- ▶ **Public** : salarié-e-s ayant une expérience d'au moins **3 ans** (toutes entreprises confondues) dans la fonction d'accompagnateur-trice socioprofessionnel-le
  
- ▶ Formation/accompagnement nécessitant **l'accord de l'employeur**
- ▶ Obligation de constituer un groupe d'au minimum **7 personnes** pour lancer la démarche d'accompagnement collectif
  
- ▶ Mobilisation du-de la salarié-e (hors travail personnel) : **5 jours / 6 mois**
- ▶ Coût global maximum par salarié-e : 1380€
- ▶ Coût pris en charge par AGEFOS PME par salarié-e entrant dans la démarche VAE : 1080€
- ▶ **Financements possibles** : Compte Personnel de Formation (accompagnement à la VAE max 24h); fonds de la professionnalisation ; plan de formation; fonds propres



### III. PROJETS 2014-2015

#### ▲ Le titre de CIP (Conseiller-ère en Insertion Professionnelle)

##### ► Démarche : VAE Collective

- > Démarche individuelle d'inscription à la VAE
- > Démarche collective d'animation et d'accompagnement appuyée par COORACE et l'AFPA et portée par l'employeur : constitution d'un groupe dans chaque région ou en inter région

##### ► Déroulement :

- Réunions d'informations collectives COORACE
- Identification des personnes intéressées pour entrer dans la démarche et répondant aux exigences de la VAE (minimum 3 ans d'expériences dans la fonction, toutes entreprises confondues)
- Réunions d'informations ciblées organisées par COORACE et l'AFPA
- Identification des décalages « emploi-repère » et « emploi-métier »
- Test de positionnement individuel :
  - Si réussite > 80% : VAE
  - Si réussite < 80% : remises à niveau / formations complémentaires
- Démarche VAE (maximum sur 3 mois) :
  - Recevabilité (CERFA)
  - Accompagnement (rédaction du dossier et entretiens avec le jury)
  - Présentation aux examens de validation



- le titre de CISP : dans le cadre du partenariat COORACE/Arobase

**\*Vous souhaitez intégrer un parcours certifiant individualisé, valoriser vos formations déjà suivies à COORACE Formation et vous n'avez pas nécessairement 3 ans d'expérience dans l'accompagnement socioprofessionnel ?**

### III. PROJETS 2014-2015

#### ▲ Accès au titre de CISP - Coordinateur-trice de l'Intervention Sociale et Professionnelle

- Partenariat national COORACE-AROBASE
- **Parcours de formation certifiant** permettant par **capitalisation de formations COORACE** (Formations identifiées « formation capitalisable ») et de sessions de validation d'accéder au titre CISP (inscrit RNCP)
- **Public** : tout-e salarié-e en poste et intéressé-e pour accéder au titre de CISP
  
- Formation nécessitant **l'accord de l'employeur**
- Parcours individualisés selon les formations déjà suivies/restant à suivre
  
- Coût global maximum par salarié-e et temps de mobilisation: variable selon le parcours
- Délai de rétroactivité de la validité des formations COORACE Formation déjà suivies pour la prise en compte des équivalences: **5 ans**
- Durée maximale du parcours après inscription: **5 ans**
- **Financements mobilisables** : Période de professionnalisation; CPF; plan de formation; fonds propres



### III. PROJETS 2014-2015

#### ▲Le titre de CISP

▶ **Démarche : parcours de formation**

- Démarche individuelle d'inscription au parcours de formation (employeur)
- Sessions de formation et de validation collectives

▶ **Capitalisation par équivalence des formations COORACE** pour accéder aux sessions de synthèse et de validation

- ▶ Sessions de synthèse et de validation pour valider les modules du parcours de certification

▶ **Déroulement**

- Réunions d'informations collectives COORACE
- Dépôts individuels des dossiers d'inscription au parcours certifiant
- Commission paritaire COORACE-AROBASE d'étude des dossiers
- Evaluation des équivalences acquises auprès de COORACE Formation (attestations)
- Formalisation du parcours de formation individuel et contractualisation
- A l'issue du suivi de la totalité des formations requises pour valider le parcours, organisation de sessions de synthèse et de certification (1 par pôle de compétences)
- Accès au titre professionnel après validation de tous les pôles de compétences



Si vous avez identifié des besoins au sein de votre structure, ou bien pour obtenir toute information complémentaire, vous pouvez contacter **Mélanie Martin** : au 01 49 23 78 50 et/ou [formationcertifiante@coorace.org](mailto:formationcertifiante@coorace.org)

<http://www.coorace.org/actualites/acc%C3%A9dez-titre-professionnel-cisp-ou-cip>

[Vous trouverez en pièce-jointe la plaquette sur la VAE collective.](#)

## II. Extraits fiches RNCP :

### TP CIP :

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) conseiller(ère) en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion (en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits). Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les difficultés rencontrées. Le (la) conseiller(ère) en insertion professionnelle accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi et la formation. Il (elle) appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il (elle) identifie ses difficultés, ses potentialités, ses compétences et ses motivations pour établir avec elle un diagnostic partagé de sa situation. Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il (elle) s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides et il (elle) mobilise un réseau de structures partenaires et d'acteurs de son territoire d'intervention. Il (elle) rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif. Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le (la) CIP définit avec elles des parcours d'insertion adaptés lors d'entretiens individuels centrés sur leurs besoins et leurs projets. Ces parcours sont structurés en étapes que le CIP réajuste en fonction de la progression effective des personnes et des évolutions de l'environnement socio-économique. Il (elle) les suit dans la réalisation de leur parcours et contribue à la résolution des difficultés rencontrées. Il (elle) prépare et anime différents ateliers sur des thèmes liés à l'orientation ou à l'emploi. Le (la) CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

A partir de l'analyse de son territoire, il (elle) prend contact avec des employeurs pour établir des modes de collaboration. Il (elle) aide et conseille des employeurs pour le recrutement et l'intégration de différents publics depuis l'analyse du besoin jusqu'à la mobilisation des mesures et prestations adaptées. Il (elle) définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi. Le (la) conseiller(ère) en insertion professionnelle participe au montage et à la réalisation de projets territoriaux liés à l'insertion, l'emploi, la formation au sein de sa structure ou en partenariat avec différents acteurs. Il (elle) intervient dans les réunions avec les partenaires, participe à des groupes de travail et contribue à leur animation. Le (la) conseiller(ère) en insertion professionnelle inscrit ses activités dans les missions de sa structure et respecte les principes déontologiques du métier. Suivant son contexte de travail, il (elle) peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il (elle) est placé(e) sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service. Il (elle) intervient dans les locaux de son organisme et selon ses missions dans ceux des partenaires ou en entreprise.

Le (la) CIP est en contact principalement avec le public de sa structure (jeunes, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi, salariés, cadres, seniors, bénéficiaires du RSA, personnes sous main de justice...). Il (elle) travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle. Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers

#### 1. Accueillir pour analyser la demande des personnes en démarche d'insertion et établir un diagnostic partagé

Informier et orienter une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion. Analyser la demande de la personne et identifier ses besoins. Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte. Identifier et mobiliser un réseau ou des partenaires pour optimiser la réponse aux besoins des personnes. Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité.

#### 2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle

Construire et contractualiser avec la personne son parcours d'insertion. Conduire des entretiens d'accompagnement centrés sur la personne pour suivre l'évolution de son parcours. Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion. Analyser sa pratique professionnelle.

#### 3. Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle

Prospecter les employeurs et développer des modes de collaboration sur un territoire.  
Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement.  
Faciliter l'intégration du salarié dans son environnement professionnel.

#### 4. Contribuer au montage de projets ou à la réalisation d'actions dans le champ de l'insertion

Participer à la conception d'un projet répondant à une problématique de territoire, de structure ou du public.  
Participer à la mise en œuvre du plan d'actions d'un projet.  
Animer des réunions avec des partenaires du projet.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- le secteur public et les structures assurant une mission de service public : Pôle emploi, collectivités locales ou territoriales, maisons de l'emploi, plans locaux pour l'insertion et l'emploi ; missions locales, Cap emploi, centres d'information sur les droits des femmes et des familles ;
- le secteur de l'économie sociale et solidaire : structures d'insertion par l'activité économique (associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion), régies de quartiers, associations à finalité d'insertion sociale et professionnelle ;
- le secteur privé : entreprise de travail temporaire, organismes de formation, cabinets en ressources humaines.

Conseiller(ère) en insertion professionnelle - Conseiller(ère) emploi formation - Conseiller(ère) à l'emploi - Chargé(e) d'accompagnement social et professionnel - Chargé(e) de projet d'insertion professionnelle - Accompagnateur(trice) socioprofessionnel(le).

### TP CISP :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coordinateur de l'intervention sociale et professionnel accompagne dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle des publics vulnérables, aux problématiques et besoins multiples : jeunes ou adultes, valides ou handicapés, de niveaux de formation variés, d'origines sociales ou ethniques différentes. Son champ d'intervention est large et diversifié, l'orientation, l'emploi et la formation, l'insertion par l'activité économique, par le logement, l'action sociale et médico-sociale, l'aide humanitaire.

Il inscrit son action dans une démarche participative, favorisant ainsi la sécurisation du parcours d'intégration du public accompagné.

Son intervention n'est possible qu'en lien étroit avec les autres acteurs de la cohésion sociale et dans le cadre des politiques publiques, il se positionne alors en véritable acteur du développement local.

Etude et veille des politiques publiques et du développement des territoires  
Analyse des orientations de développement des territoires Analyse des politiques et des dispositifs d'accompagnement  
Réalisation d'enquêtes de territoire ou de métiers Coopération avec les acteurs de la cohésion sociale  
Contribution à la définition des actions et la communication

#### Accueil et conseil au public

- Accueil, information et orientation du public
- Analyse des besoins et prise en compte des problématiques individuelles
- Accompagnement des parcours d'insertion
- Animation et gestion de réunions professionnelles

#### Accompagnement vers et dans l'emploi

- Recrutement du personnel en situation d'insertion
- Gestion du personnel en insertion

Prospection des entreprises, négociation des embauches  
Accompagnement dans l'emploi les personnes en insertion  
Sensibilisation des employeurs à la fonction tutorale

Conduite et animation d'un projet social ou d'insertion

Conception et pilotage de la mise en œuvre d'un projet social ou d'insertion

Soutien dans l'élaboration et le pilotage de projet

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Organisations de tailles différentes et d'activités variées, relevant de la fonction publique ou territoriale, du secteur associatif ou privé :

- Secteur de l'emploi et de la formation : Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'emploi, Organisme de formation professionnelle, Service Emploi
- Secteur de l'insertion par l'activité économique : Associations (Atelier-chantier d'insertion, Association intermédiaire), Entreprise d'insertion, GEIQ, Entreprise Adaptée, ESAT
- Secteur de l'insertion sociale : Conseils généraux, PLIE, structure du logement social, organisation humanitaire et caritative
- Secteur de l'action sociale et médico-sociale: Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, CHRS, ESAT
  
- Conseiller emploi-formation
- Chargé d'insertion professionnelle
- Chargé de Relations Entreprise
- Formateur, chargé d'Action d'Orientation Formation
- Référent RSA
- Responsable d'unité de production en ESAT
- Moniteur d'atelier
- Chargé d'accompagnement social
- Responsable d'unité d'hébergement
- Gestionnaire de cas
- Responsable de secteur Services à la personne